

# Bilan des organisations représentées au Conseil d'administration du Fonds d'expérimentation



Dans le cadre du bilan que le Fonds d'expérimentation est tenu de réaliser conformément à la Loi du 20 décembre 2020, les organisations représentées au sein du Conseil d'administration d'ETCLD ont apporté leur contribution.

Vous trouverez donc, ci-après la contribution de l'Assemblée de Départements de France (ADF).

# L'EXPÉRIMENTATION ET VOTRE ORGANISATION

## Quel est l'avis de votre organisation sur l'expérimentation menée depuis maintenant huit ans ?

A l'origine de la démarche, le dispositif a été observé comme un complément utile des outils classiques de la politique d'insertion. Mais si des territoires s'en sont emparés, tous les Départements ne se sont pas forcément intéressés.

Les Départements impliqués, globalement positifs au lancement, expriment désormais pour certains leurs inquiétudes sur un dispositif dont les règles ont changé en cours de route (gouvernance, publics concernés et financement) : le Département est devenu davantage « un obligé » qu'un partenaire privilégié.

Ceux qui ne se sont pas impliqués ont justifié leur choix en relevant le très grand nombre de dispositifs déjà existants et efficaces et dans lesquels la place du Département était bien mieux reconnue (ateliers et chantiers d'insertion par exemple).

## Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

Les Départements regrettent d'être devenus davantage « des obligés » que des partenaires privilégiés. Ainsi :

- Les règles de financement qui ont changé : le Département obligé de contribuer à un seuil d'au moins 15 % de la contribution qu'y apporte l'État ;
- Au lieu d'un intérêt envers les seuls bénéficiaires du RSA, le Département se retrouve pareillement engagé par l'emploi de publics qui ne relèvent pas de son champ de compétence ;
- Le Département doit enfin contribuer obligatoirement au financement des salariés de l'entreprise à but d'emploi, « les coûts de structure », qui ne font que s'alourdir.

## Quel est l'avis de votre organisation sur les fondements de cette expérimentation ?

- **Personne n'est inemployable à partir du moment où l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque ?**
- **La privation durable d'emploi ?**
- **L'exhaustivité, ne laisser aucun volontaire au bord du chemin ?**
- **Le contrat à durée indéterminée, à temps choisi ?**
- **Le financement des emplois supplémentaires à hauteur des besoins du territoire ?**

ETCLD répond effectivement aux principes qui l'ont fondée. Mais son adaptation n'est pas forcément une réalité : ainsi les activités proposées sont très souvent les mêmes quels que soient les particularités des territoires (recyclerie), parfois en concurrence avec d'autres acteurs de l'insertion déjà présents. Quant au financement de la territorialisation de l'emploi, elle semble entrer en contradiction avec les autres modèles qui cherchent davantage à amener les publics vers une émancipation.

## PLACE DANS LA GOUVERNANCE DE L'EXPÉRIMENTATION

### **Comment qualifieriez-vous votre rôle au sein de la gouvernance du Fonds d'expérimentation ?**

DF a été associé à la gouvernance du Fonds d'expérimentation et informé des différentes étapes/difficultés que ETCLD a traversées.

### **Comment votre organisation s'est-elle impliquée dans le Conseil d'administration ou d'autres de ses instances (Commission d'examen des habilitations ; Commission de suivi du Bilan ; groupe de travail ...) ? Quelles ont été ses motivations ?**

Avec un représentant au Conseil d'administration et au Bureau, la place de DF a été assurée. A plusieurs reprises, ETCLD a organisé des réunions et temps d'échanges élargis. Les Départements qui y ont participé ont cherché à montrer leurs avancées et leurs difficultés notamment dans la place réservée aux Départements une fois la CLE et l'EBE créée. Le manque local de reconnaissance systématisé vis-à-vis des Départements a été plusieurs fois signalé (implication dans la gouvernance limitée alors que le Conseil départemental est le premier partenaire financier territorial).

### **Quels sont les retours de votre organisation sur son engagement au sein d'un projet expérimental ? A-t-elle déjà participé à des démarches similaires ?**

Depuis 2021, DF participe et organise des comités de suivi sur l'ensemble des expérimentations qui le concernent. Il apparaît que les Départements, dès lors qu'ils sont associés, sont particulièrement impliqués et tous les acteurs sont représentés. A ce titre, le modèle de structure avec représentation CA/Bureau pour une expérimentation semble avoir vécu.

## PERCEPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

### **Quelle est la perception de votre organisation de la mise en œuvre de l'expérimentation sur les territoires et au niveau national ?**

DF a pu remarquer qu'à de nombreuses reprises le lancement de l'expérimentation s'est fait sans associer immédiatement le Département territorialement compétent. Ainsi, le courrier d'intention du Conseil départemental était souvent en attente dans le processus de constitution du dossier. Cela conforte l'idée que le Département est davantage vu comme un acteur imposé que comme un partenaire alors même qu'il assure un financement essentiel. C'est d'autant plus dommageable qu'il est le seul à avoir une vision à 360° des politiques d'insertion. Si ce manque d'association initial peut avoir pour origine une forme de réticence départementale (qui ne doit pas être sous-estimée vu les implications financières), cela interroge sur le process de l'expérimentation présenté aux développeurs locaux de tels projets.

## Quelle appréciation votre organisation a-t-elle des possibles externalités sur ces thématiques ?

Ces externalités sont effectivement une dimension positive du développement de l'expérimentation. Elles sont permises par le financement assuré par l'Etat et par le seul Département pour les collectivités. Ce dernier est appelé au titre de sa compétence en matière d'insertion. Cela pose la question des objectifs car il apparaît de plus en plus que les EBE mettent en avant les externalités davantage que l'insertion des publics. Or, si cela devait se confirmer la question du financement du fonctionnement par le seul département se poserait, ce dernier n'ayant pour vocation de se substituer à toutes les autres strates, hors champ de compétence.

## PERSPECTIVES AU-DELÀ DE L'EXPÉRIMENTATION

### Quels sont, selon-vous, les enseignements de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée ?

TZCLD est un dispositif intéressant, mais est une solution parmi d'autres, donc pas de systématisation. Il est souhaitable de faire bénéficier le retour d'expérience de TZCLD (dans le aller vers) à d'autres partenaires, car TZCLD a une véritable expertise en la matière.

### Dans le contexte des politiques de l'emploi actuelles, quelles évolutions des politiques de lutte contre le chômage d'exclusion pourraient être préconisées ?

L'expérimentation France accompagnement rénové pour les BRSA donne des résultats plutôt prometteurs. La méthode employée, en co-construction permanente avec les départements, et les moyens financiers initialement proposés par l'Etat ont certainement contribué à ces résultats.

A ce stade l'interrogation porte néanmoins sur les impacts liés au contexte budgétaire particulièrement contraint et qui impactera aussi l'ensemble des politiques de l'insertion et de l'emploi.

Retrouvez l'intégralité du bilan de l'expérimentation sur [bilan.etclid.fr](http://bilan.etclid.fr)



**EXPÉRIMENTATION  
TERRITORIALE CONTRE LE  
CHÔMAGE DE  
LONGUE  
DURÉE**